



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



24129409

TRIT ENTREPRISE

26 AOUT 2024

GREFFE
Greffé

N° d'entreprise : **0750 746 841**

Nom

(en entier) : **P³LAB**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Rue du Morimont 33, 1341 Ottignies-Louvain-la-Neuve**

Objet de l'acte : **Nomination**

Extrait des décisions unanimes et écrites des actionnaires du 29/05/2024:

"

1. Nomination des administrateurs.

a. Les Actionnaires décident de nommer les personnes suivantes en tant qu'administrateurs pour une durée indéterminée à partir du jour du présent procès-verbal :

- la société Noshag Partners SRL, ayant son siège à 4000 Liège, Rue Lambert-Lombard 3, inscrite au Registre des Personnes Morales (Liège) sous le numéro 0808.219.836, représentée par son représentant permanent Mme Diane Lejeune, née le [...], domicilié à [...];

Son mandat n'est pas rémunéré.

b. Les Actionnaires décident que le mandat de l'administrateur Olivier Legrain est rémunéré [...], avec effet à partir du 1er janvier 2024.

2. Pouvoirs.

Les Actionnaires décident d'accorder une procuration à chacun des administrateurs de la Société ainsi qu'à Maître Cedric Guyot et/ou Maître Gauthier Blommaert et/ou Maître Julius Vogeleer, et/ou tout autre avocat du cabinet d'avocats CMS DeBacker, dont les bureaux sont situés à 1170 Bruxelles, Chaussée de la Hulpe 178, chacun agissant individuellement et avec pouvoir de substitution, afin de pouvoir accomplir toutes les formalités nécessaires ou utiles concernant les décisions susmentionnées de la Société, notamment la signature et le dépôt de la demande de modification de l'immatriculation de la Société auprès des services de la Banque-Carrefour des Entreprises, le dépôt des comptes annuels auprès de la Banque Nationale de Belgique, le dépôt de tous les documents auprès du greffe compétent et l'exécution des formalités nécessaires à la publication des décisions de la Société aux Annexes du Moniteur belge. À cette fin, le représentant peut, au nom de la Société, faire toutes les déclarations, signer tous les documents et, en général, faire le nécessaire.

"

Julius Vogeleer
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 04/09/2024 - Annexes du Moniteur belge